

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3814

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) pour son programme d'activités 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales

Rapporteur : Madame la Conseillère Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, M. Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bousson, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Huguët (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3814**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) pour son programme d'activités 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service action sociale et relations sociales

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) a été créée en 1970. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités sportives qu'elle organise sous forme de sections.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

Le soutien de la Communauté urbaine à l'ASCUL a été formalisé, pour la période récente, par la convention de subvention présentée par délibération n° 2010-1349 du Conseil du 22 mars 2010 pour la période 2010-2012 et qui a expirée au 31 décembre 2012.

La Communauté urbaine compte, aujourd'hui, 4 700 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toutes organisations, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration communautaire à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

L'ASCUL est, à ce titre, un des vecteurs de ce lien au sein de l'établissement.

L'ASCUL a présenté son programme d'activité et son budget prévisionnel pour la saison 2012-2013, qui font l'objet de l'annexe 1 et 2 de la présente convention.

a) - Bilan des actions 2011-2012

L'association compte, aujourd'hui, 2 500 adhérents répartis dans 26 sections : aviron, badminton, boules, cyclo/VTB, équitation, football, golf, gymnastique, jogging, natation, parapente/escalade, pêche, pétanque, forme/arts martiaux, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond, ski nautique, sports aériens, sports mécaniques, tennis, tennis de table, tir à l'arc et tir aux armes à feu, voile.

Chaque section développe des événements :

- la section natation a participé au Téléthon à la piscine des Vagues,
- la section sports aériens a permis une découverte aux agents de la Communauté urbaine qui a connu un certain succès avec 20 vols exécutés pour le personnel de la Communauté,
- les sections voile et aviron ont proposé des stages dans leur discipline respective,

- la section football a organisé une rencontre de football interentreprises,
- la section ski alpin a fait découvrir la pratique de sa discipline durant une journée portes ouvertes,
- la section jogging a vu la participation des athlètes aux tournois départementaux et régionaux de cross avec 2 participations aux championnats de France,
- la section football sénior est meilleure attaque et meilleure défense : 4° du championnat national de football entreprise et 32° de finale de coupe de France.

Des événements majeurs ont été organisés par l'association :

- l'organisation de la Coupe de France des associations sportives des communautés urbaines - A Lyon , les 17, 18 et 19 mai 2012, 11 communautés, 11 disciplines sportives, 367 sportifs, 27 délégués de l'Union française des associations sportives des employés communautaires (UFASEC), 12 élus représentant les communautés, 20 accompagnants, plus de 500 personnes sur les 5 sites sportifs choisis, sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le Beraudier, tournoi de boules lyonnaises,
- la foulée du Monts d'Or a enregistré pour cette 19° édition le nombre record de participants, 886 inscrits en individuel et 126 équipes en relais.

b) - Programme d'activité 2012-2013

L'activité 2012-2013 de l'association se décline en :

- organisation de cours collectifs hebdomadaires dans les disciplines suivantes : aviron, badminton, cycle/VTT, équitation, football, golf, jogging, athlétisme, pétanque, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fonds, tennis, tennis de table, tir à l'arc, tir aux armes à feu, voile,
- la participation des membres de l'ASCUL à des sorties d'entraînement, tournois par équipes, rallyes, rencontres sportives, championnats, compétitions, organisés tout au long de la saison au niveau local, régional ou national.

Budget prévisionnel 2012-2013 :

<i>Charges prévisionnelles (en €) : 561 119 €, dont :</i>		<i>Produits prévisionnels (en €) : 561 119 €, dont :</i>	
charges de fonctionnement	345 009	subvention Ville de Lyon	79 860
loyers	10 304	subvention Communauté urbaine de Lyon	191 000
salaires agents à disposition	67 490	autres subventions	9 446
		cotisations adhérents	17 500
		participations manifestations	10 000

Aussi, le projet de convention proposé s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline au titre de l'année 2013 :

a) - une contribution financière annuelle constituée :

- d'une participation financière de 191 000 € dédiée au développement des activités de l'association,

- d'une subvention de fonctionnement de 81 101 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine. La demande de subvention de l'association relative à ces dépenses a été évaluée par la Communauté urbaine après vérification du montant des charges,

- un réajustement de la subvention de fonctionnement sera à opérer au courant de l'exercice 2013, à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Lors de la formation des tarifs des activités pour la saison à venir, l'association s'engage à faire supporter équitablement ses charges de fonctionnement sur l'ensemble de ses adhérents et invités,

b) - d'une mise à disposition de 2 agents communautaires selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet de la convention spécifique, annexe n° 3 à la convention d'engagements et de subvention 2013,

c) - d'une mise à disposition de locaux communautaires situés 207, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel (annexe 4).

Les modalités de versement de la participation financière 2013 sont : 60 % dans le mois suivant la notification de la convention 2013, 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat 2011-2012, le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1er septembre 2009 et le 31 août 2010.

La subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois au cours du dernier trimestre 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme d'activité 2013 de l'association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL),

b) - le versement d'une subvention de 272 100 € à l'ASCUL pour l'exercice 2013 dont :

. 191 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activité 2013 de l'association,

. 81 100 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine,

c) - la convention d'engagements et de subvention 2013 à passer entre la Communauté urbaine et l'ASCUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondant à la participation financière de la Communauté urbaine octroyée pour l'année 2013 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 234 971,91 € - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487 ; au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 34 883,14 € - exercice 2013 - compte 6743 - opération n° 2P28O1487 ; au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 2 244,95 € - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O1487.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.